

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|------------------------|----------------|---|
| Afférents Au Bureau | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 16 | 17 |
| Date de la convocation | | |
| 23/11/2023 | | |
| Date d'affichage | | |
| 23/11/2023 | | |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du **jeudi 30 novembre 2023 (18h)**

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt trois

et le trente novembre à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Étaient présents : CAPITAN Jean-Paul, JUSELME Jean-Paul (Chirassimont) CHATRE Philippe (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (LAY), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François (Régny), LAIADI Benabdellah (Régny), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (Saint Just la Pendue), CRIONAY Timothée (St Victor/Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés donnant pouvoir : GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul.

Excusés : ROFFAT Hubert (Neulise), ROCHE André (St Priest la Roche)

Délibération : 2023-014-B

Objet : GEMAPI : Programmation des travaux 2024-2025

Délibération : 2023-014-B

Objet : GEMAPI : Programmation des travaux 2024-2025

D'ici fin 2023, roannaise de l'eau (RDE) va déposer une demande de subvention pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement de la digue de St Cyr de Favières. Ce marché est estimé à 120 000 €TTC, subventionné par le fonds vert à 80% soit 24 000 € de reste à charge pour la COPLER.

La consultation pour le marché de travaux ne pourra être lancée qu'en fin d'année 2024 pour une attribution et un chantier en 2025, pour un montant estimé à 480 000 €TTC, subventionné par le fonds vert à 80% soit 96 000 € de reste à charge pour la COPLER.

Dans le cadre du Contrat Territorial Rhins-Rhodon et Trambouzan, RDE a porté, en 2022-2023 une étude sur la restauration morphologique du Rhins à Regny (35 000€ TTC avec un reste à charge de 18 000€ pour la COPLER). Plusieurs scénarios ont été étudiés jusqu'au niveau AVP.

Le scénario qui ressort techniquement et économiquement (scénario 1, option1 présenté au COPIL de mai) nécessite un montant de travaux de l'ordre de 276 000 €TTC, subventionné à 80%, soit un reste à charge pour la Copler de 55 000€

Les travaux peuvent bénéficier de la Déclaration d'Intérêt Général du contrat jusque fin 2024, après cette date, il faudrait mettre en œuvre une procédure dédiée (durée 8 mois).

Les travaux de confortement de la digue ne pourront pas intervenir avant 2025, afin de ne pas perdre l'énergie et les finances déjà engagées sur le projet de Régny, il est proposé le programme de travaux suivant :

- 2024 → restauration morphologique du Rhins à Regny (scénario1, option1)
- 2025 → confortement de la digue de St Cyr de Favières (réhausse pour une protection Q70)

Conséquences sur la Taxe GEMAPI :

Actuellement, le montant de la Taxe Gémapi nécessaire au programme 2023 a été estimé à 160.000 €.

Compte-tenu des nouveaux travaux nécessaires en 2024-2025 et de l'adhésion de la Copler au SMAELT, les recettes indispensables de la taxe Gémapi seraient :

| | Roannaise de l'eau | SMAELT | TOTAL |
|------|--|-----------|-------------|
| | Fonctionnement GEMAPI + PI marché de maîtrise d'œuvre + GEMA travaux Regny | GEMA + PI | Taxe GEMAPI |
| 2023 | 160.000 € | | 160.000 € |
| 2024 | 187.000 € | 16.000 € | 203.000 € |
| 2025 | 210.000 € | 16.000 € | 226.000 € |

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay
Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr www.copler.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231130-2023-014-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Affichage : 14/12/2023

Délibération : 2023-014-B

Objet : GEMAPI : Programmation des travaux 2024-2025

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation des travaux suivante : la restauration morphologique du Rhins à Regny (scénario1, option1) pour l'année 2024 et le confortement de la digue de St Cyr de Favières (réhausse pour une protection Q70) pour l'année 2025.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 30/11/2023,



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr www.copler.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231130-2023-014-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par la préfet : 14/12/2023

Affichage : 14/12/2023

